



# Assemblée générale

Cinquantième session

## Première Commission

4<sup>e</sup> séance

Mardi 17 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Erdenechuluun ..... (Mongolie)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### Points 57 à 81 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Mme Kurokochi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) :  
Monsieur le Président, je tiens, pour commencer, à vous féliciter, au nom de la délégation japonaise, de votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquantième session. Les tâches dont nous sommes saisis sont particulièrement importantes en cette année de commémoration, et je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération complets de ma délégation dans votre travail à la tête de la Commission qui sera, j'en suis sûre, couronné de succès.

L'année 1995 est réellement une année charnière. Elle célèbre à la fois le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et de la création des Nations Unies. Mais elle marque également le cinquantième anniversaire de l'emploi de l'arme atomique pour la première et — espérons-le — la dernière fois. En cette année décisive, nous sommes encouragés par les progrès significatifs réalisés dans les efforts de désarmement international.

Je pense notamment, bien sûr, aux décisions prises en mai dernier à la Conférence de 1995 des Parties au Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation pour renforcer et améliorer le processus d'examen du TNP, et pour adopter les «Principes et objectifs de non-prolifération nucléaire et de désarmement». En outre, à la suite d'efforts intensifs réalisés à la Conférence du désarmement à Genève, les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais devraient pouvoir se terminer en 1996.

Compte tenu des progrès réalisés cette année, il est regrettable de constater que les essais nucléaires se poursuivent. Tout en reconnaissant que tout pays doit tenir compte des exigences de sécurité nationale qui lui sont propres, nous estimons que le fait pour tout pays et pour quelque raison que ce soit d'entreprendre des essais nucléaires est contraire au désir général de la communauté internationale de mettre fin à ces essais. Convaincu que la majorité écrasante des pays sont de cet avis, le Japon demande l'arrêt immédiat des essais nucléaires.

Dans les «Principes et objectifs» adoptés en mai dernier, il a été décidé que les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais se terminerait en 1996 au plus tard. Les États dotés d'armes nucléaires étaient priés de faire preuve de la plus grande modération en attendant l'entrée en vigueur du Traité. Ce qui laisse à entendre qu'il y a au sein de la communauté internationale un accord consensuel pour reconnaître que, indépendamment de la prolongation indéfinie du TNP, la plus haute priorité doit

maintenant être accordée à un traité d'interdiction complète des essais. Le Japon est encouragé de voir que des efforts sérieux sont entrepris à cet effet.

En réponse à ce désir international d'interdiction des essais, et sur la base de ses positions fermes, le Japon et d'autres États qui partagent cet avis présenteront à cette Commission un projet de résolution demandant l'arrêt immédiat de tous les essais nucléaires. Ce faisant, il n'est pas dans notre intention de dresser les États dotés d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. Au contraire, le but de la résolution est d'exprimer vigoureusement la volonté internationale de mettre fin aux essais nucléaires. L'adoption de cette résolution devrait renforcer le climat propice à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Comme je l'ai dit, la question la plus importante dans le domaine du désarmement nucléaire est celle de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. À la Conférence du désarmement à Genève cette année, des progrès significatifs ont été réalisés pour simplifier un texte évolutif et l'examen pratique du mécanisme de vérification. En outre, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni ont annoncé d'importantes décisions politiques en ce qui concerne la portée du traité afin qu'il soit véritablement complet. Le Japon se félicite sincèrement de ces décisions et exhorte les autres États dotés d'armes nucléaires d'accepter l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires ou tout autre explosion nucléaire, à quelque fin que ce soit.

Pendant la guerre froide, un monde à l'abri des essais nucléaires dépassait l'imagination; mais à présent, cet objectif semble être à notre portée. Le Japon entend oeuvrer inlassablement pour faire en sorte que les négociations aboutissent au printemps 1996 et qu'un traité puisse en conséquence entrer en vigueur le plus rapidement possible et avec un maximum d'États parties. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères, M. Kono dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le mois dernier, le Japon est prêt à accueillir la cérémonie de signature du Traité.

Dans cette déclaration, le Ministre des affaires étrangères, M. Kono, a également manifesté l'espoir que les États dotés d'armes nucléaires s'efforceront de progresser encore dans le domaine du désarmement nucléaire. Ils ne doivent pas interpréter la prolongation indéfinie du TNP comme étant pour eux une autorisation de posséder à jamais des armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires bénéficient d'un statut spécial en vertu du TNP; et comme

les «Principes et objectifs» l'énoncent clairement, ils ont l'obligation de poursuivre avec détermination l'objectif de réduire, et en définitive, d'éliminer ces armes.

Je saisis cette occasion pour souligner une fois de plus que les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité de réagir positivement à la confiance que placent en eux les États non nucléaires. En fait, en appuyant la prolongation indéfinie du TNP, les États non nucléaires ont pris l'engagement de renoncer à jamais à la possession d'armes nucléaires mais attendent en contrepartie des États dotés de ces armes qu'ils progressent dans le désarmement nucléaire.

Le Japon est convaincu qu'il importe que chaque État doté d'armes nucléaires n'épargne rien pour réduire effectivement les armes nucléaires. Notamment, il espère fermement que les États-Unis et la Russie ratifieront START II et chercheront à effectuer des réductions supplémentaires. Le Japon, quant à lui, a participé à plusieurs actions conjointes, y compris en coopérant avec les États-Unis à la construction d'une installation pour entreposer le matériel nucléaire résultant du démantèlement d'armes nucléaires dans les pays de l'ancienne Union soviétique. Dans ce contexte, nous saluons les efforts que mène actuellement l'Union européenne.

La position du Japon sur le désarmement nucléaire est claire : l'ultime objectif à atteindre est l'élimination de toutes les armes nucléaires. Tout en reconnaissant que la force militaire, y compris les armes nucléaires, continue de jouer un rôle important dans le maintien de la paix internationale, nous restons néanmoins convaincus que l'objectif doit être l'instauration d'un monde dénucléarisé. À cette fin, il faut adopter des mesures concrètes pour assurer la non-prolifération nucléaire, réduire les arsenaux nucléaires actuels et empêcher l'amélioration qualitative des armes nucléaires.

Les résolutions qui demandent le désarmement nucléaire ne doivent pas être de vains exercices rhétoriques; elles doivent être mises en oeuvre grâce à des mesures réalistes qui permettent un véritable désarmement nucléaire. C'est conformément à cette idée que, l'année dernière, le Japon a présenté à la Première Commission un projet de résolution sur l'élimination ultime des armes nucléaires, qui a été adopté à une majorité écrasante. Cette année, nous proposerons une résolution de suivi qui tiendra compte des progrès réalisés depuis l'année dernière. Je m'attends à ce qu'elle bénéficie de l'appui de tous les États, y compris celui des États dotés d'armes nucléaires.

Dans sa déclaration à la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, qui a eu lieu à Nagasaki en juin dernier, le Premier Ministre, M. Tomiichi Murayama a déclaré que nous étions entrés dans une «ère de désarmement en action». Chaque pays a le devoir de réfléchir à la façon dont il peut contribuer à cette «ère de désarmement en action» de façon à promouvoir un environnement international pacifique et sûr. En reconnaissant que nous entrons dans cette ère nouvelle et en se préparant à la prochaine conférence d'examen du TNP qui commencera en 1997, le Japon recherche une formule efficace pour la convocation l'année prochaine d'un séminaire sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la prolongation du TNP. Il faut espérer que ce séminaire apportera une contribution réelle au futur processus d'examen du TNP. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'il importe de renforcer le rôle de l'Organisation afin qu'elle puisse fonctionner plus efficacement et que les efforts qu'elle a entrepris dans différents domaines puissent aboutir à des réalisations pratiques.

Après avoir commenté les progrès accomplis depuis un an, il convient de noter que la Conférence du désarmement n'a pas encore amorcé les négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres engins explosifs nucléaires. Cela est d'autant plus décevant qu'en mars dernier il a été convenu de créer un comité spécial sur cette question. J'espère fermement que les négociations sur un traité d'interdiction commenceront sans autre délai afin qu'un nouveau pas puisse être fait sur la voie du désarmement nucléaire.

Je vais maintenant aborder des questions relatives à d'autres armes de destruction massive : les armes biologiques et chimiques. Le Japon se félicite que, à la suite de l'accord conclu en septembre 1994 à la Conférence spéciale relative à la Convention sur les armes biologiques, le Comité spécial à Genève ait été en mesure d'entamer des négociations de fond en juillet dernier. L'objectif consistant à formuler un cadre juridique pour le renforcement de la Convention sur les armes biologiques devrait, espérons-nous, être atteint avant la tenue, prévue à la fin de 1996, de la conférence d'examen.

En ce qui concerne les armes chimiques, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui a été ouverte à la signature en janvier 1993, est un extraordinaire traité de désarmement visant à achever l'élimination totale de toutes les armes chimiques. Cependant, de nombreux pays ne l'ayant pas encore ratifiée, la Convention n'est toujours pas entrée en vigueur. Le Japon a déposé son instrument de ratification le 15 septembre

dernier et est devenu le trente-huitième État partie à la Convention. Il continuera à participer activement aux travaux préparatoires entrepris à La Haye et tient de nouveau à exhorter les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le traité dès que possible.

S'il convient de ne pas sous-estimer l'importance que revêt l'examen des questions relatives aux armes de destruction massive, il ne faut pas pour autant négliger le problème que posent les armes classiques, notamment lorsqu'elles sont effectivement utilisées dans des conflits régionaux. Comme l'a souligné le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, le contrôle des mines terrestres antipersonnel et des armes individuelles, tels les fusils mitrailleurs, est une question très urgente, dans la mesure où elles font des milliers de victimes, y compris des victimes civiles, dans divers conflits dans le monde.

Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de l'adoption du Protocole sur les armes à laser aveuglantes lors de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui a ajourné ses travaux le 13 octobre. Si nous regrettons sincèrement que les négociations sur la modification du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs n'aient pu être achevées à la dernière session, nous voulons espérer que le renforcement du Protocole ralliera le consensus lors de la reprise de la session en avril et mai 1996. Entre-temps, j'invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention.

Un autre problème qui se pose dans le domaine des armes classiques a trait à l'accumulation excessive des armes individuelles. Bien qu'il s'agisse d'un facteur d'aggravation des conflits régionaux, aucune mesure spécifique n'a encore été prise pour s'attaquer à ce problème. Le Japon a donc l'intention de proposer un projet de résolution demandant au Secrétaire général de créer un groupe d'experts dont la tâche principale serait d'examiner les moyens de prévenir et de réduire l'accumulation et la circulation des armes individuelles. J'espère qu'un nombre écrasant d'États appuieront le projet de résolution afin qu'il soit possible de commencer à s'attaquer véritablement à ce problème frustrant.

La promotion de la transparence dans les armements constitue également une tâche importante dans le domaine des armes classiques. Dans le but d'améliorer la transparence dans les transferts d'armes classiques, le Japon conti-

nuera d'oeuvrer pour rallier la participation d'autres États au Registre des armes classiques des Nations Unies et pour élargir et amplifier le système. Nous nous félicitons des efforts régionaux déployés dans ce domaine et prenons note, en particulier, de ceux qui ont été faits au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est cette année.

Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement jouent un rôle utile dans les efforts faits pour accroître la transparence dans les armes classiques et promouvoir le contrôle régional des armements. Il est donc regrettable que le rapport du Secrétaire général sur les centres recommande la fermeture des trois centres en raison des difficultés financières de l'ONU. J'aimerais toutefois appeler l'attention sur le Centre de Katmandou, au Népal, qui apporte d'importantes contributions à la paix et au désarmement régionaux. Le Japon a fourni une aide considérable à ses activités, qui constituent ce qu'on appelle le processus de Katmandou, et il espère fermement qu'il sera possible de permettre au moins à ce centre de poursuivre ses activités.

En cette importante année, alors que la prise de conscience internationale des questions de désarmement est peut-être plus forte que jamais auparavant, je crois pouvoir dire avec confiance qu'il sera possible à la Première Commission de progresser sensiblement dans le contrôle des armements, le désarmement et la non-prolifération. Le Japon n'épargnera rien pour veiller à ce que les efforts déployés par la Commission soient couronnés de succès.

**M. Türk** (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par exprimer aux membres du Bureau et à vous, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour vos élections respectives. Je suis certain, Monsieur, que grâce à votre expérience et votre compétence vous saurez diriger avec succès les importants débats de la Première Commission et je puis vous assurer du plein appui de notre délégation dans ce contexte.

Qu'il me soit permis aussi de saisir l'occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Valencia Rodríguez, de l'Équateur, pour le travail dévoué qu'il a accompli.

Les questions de désarmement et de sécurité internationale continuent de retenir l'attention particulière de ma délégation. Les questions de désarmement et de contrôle des armements jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité internationale. Même si des progrès ont été accomplis dans divers aspects de la prévention et du règle-

ment des conflits, un important écart continue d'exister entre les exigences de sécurité du monde contemporain et les mécanismes internationaux en vigueur, dont la plupart sont le legs d'une époque révolue. D'aucuns affirmaient que les nouvelles réalités n'ont toujours pas été assorties de structures et de mécanismes de sécurité adéquats et appropriés.

Dans le but de réduire et finalement de combler entièrement cet écart, les mécanismes existants doivent être mieux adaptés et de nouveaux mécanismes mis au point. Après plusieurs années, il est devenu clair que le rythme de cette adaptation et de cette mise au point doit s'accélérer. Entre autres organes, l'Assemblée générale de l'ONU, et notamment sa Première Commission, a un rôle vital à jouer dans ce processus.

Le Secrétaire général de l'ONU a déjà exprimé de manière persuasive sa compréhension des nouveaux défis et de la nécessité de les relever dans le contexte d'un nouveau système intégré de sécurité internationale. Ses rapports intitulés «Agenda pour la paix» et «Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide», ainsi que le très récent Supplément à l'«Agenda pour la paix», comportent une évaluation utile des tâches nouvelles et des instruments nécessaires à leur réalisation.

Il a été encourageant de voir le débat sur ces questions s'intensifier au sein du Groupe de travail de l'Assemblée générale et de ses sous-groupes sur l'«Agenda pour la paix». Il serait bon de songer à la possibilité d'introduire les questions pertinentes développées dans ce contexte dans les travaux de la Première Commission, notamment au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Maintenance de la sécurité internationale». À notre avis, les derniers débats de la Commission sur la question ont été bien en dessous de son potentiel et de ses pouvoirs. Cette situation n'est assurément pas satisfaisante, et c'est la raison pour laquelle, à notre avis, il serait bon que la Commission aborde certaines des questions précises soulevées dans les documents que j'ai déjà mentionnés, de préférence en tenant compte des résultats auxquels auront abouti les débats au sein du Groupe de travail sur l'«Agenda pour la paix», de ses sous-groupes et d'autres organes compétents. La diplomatie préventive constitue l'un de ces sujets qui me semblent mériter une place toute particulière dans les débats de la Commission concernant le maintien de la sécurité internationale.

Les progrès réalisés dans le domaine du désarmement ont été mis en relief cette année lors de l'heureux aboutissement de la Conférence d'examen et de prorogation de

1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Slovénie, comme bien d'autres pays, se félicite de l'issue de la Conférence du TNP et rend hommage à son Président, l'Ambassadeur Dhanapala, de Sri Lanka, pour son travail remarquable. La prorogation indéfinie du Traité a jeté des bases solides pour un véritable désarmement nucléaire. Les trois décisions de la Conférence du TNP, qui doivent être traitées comme un ensemble, ont créé l'atmosphère de confiance requise. Malheureusement, ce climat positif a été affecté de la manière la plus défavorable peu après la conclusion de la Conférence, lorsqu'une puissance nucléaire a continué et, qu'une autre par la suite, a repris ses essais nucléaires.

Il convient de répéter qu'après la prorogation indéfinie du TNP, la responsabilité primordiale de l'exécution efficace des dispositions du Traité appartient aux puissances nucléaires elles-mêmes. Cela comprend en particulier l'article VI du TNP, en conjonction avec les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Si les obligations stipulées dans ces dispositions ne sont pas pleinement honorées, le sort du Traité et l'universalité qu'on lui souhaite resteront incertains malgré sa prorogation indéfinie.

À cet égard, nous suivons de très près les progrès du processus de négociation touchant l'interdiction des essais nucléaires. Nous sommes encouragés par le rétablissement du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires et par l'engagement renouvelé d'atteindre l'objectif de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici l'an prochain. L'importance de cet objectif ne saurait être surestimée.

En même temps, nous nous félicitons de la création du Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes qui, nous l'espérons, mènera à la conclusion finale du traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Des progrès rapides dans cette voie contribueraient à maintenir l'élan suscité par l'adoption des décisions de la Conférence du TNP, cette année.

Tandis que ces activités de désarmement et d'autres se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève, je voudrais à ce stade faire quelques brefs commentaires sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Les initiatives tendant à augmenter le nombre de ses membres ont enfin abouti à un accord tendant à intégrer 23 États supplémentaires, mais il convient de noter avec regret que, tout d'abord, la date de cette expansion limitée se situe dans un avenir incertain et,

ensuite, que la situation de 12 autres candidats, y compris la Slovénie, reste imprécise. Je voudrais rappeler notre conviction que l'élargissement renforcerait la Conférence du désarmement et que la solution la plus appropriée consisterait à y inclure tous les États Membres des Nations Unies épris de paix qui ont manifesté le désir de participer en tant que membres de plein droit aux travaux de la Conférence du désarmement.

L'un des aspects les plus importants des efforts de désarmement porte sur la question des armes classiques. Je voudrais faire remarquer les efforts modestes réalisés durant la Conférence d'examen des parties à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qui s'est achevée vendredi dernier à Vienne. La Slovénie, qui est partie à cette convention, se félicite de l'adoption d'un nouveau Protocole IV qui interdit l'utilisation d'armes à laser conçues pour causer la cécité permanente. Avec de nombreux autres États, nous avons été déçus que la Conférence n'ait pas pu se mettre d'accord sur le texte du Protocole relatif aux mines terrestres. Nous espérons que lors de sa reprise, la Conférence d'examen mènera cette tâche à bien d'ici le mois de mai 1996, à Genève.

Parallèlement, la Slovénie continuera d'appuyer activement l'initiative des États-Unis concernant les mines terrestres antipersonnel. La Slovénie n'exporte pas de mines terrestres antipersonnel et applique donc déjà les clauses de la résolution 49/75 D qui invite les États à déclarer des moratoires sur ces exportations.

En outre, nous ne devons pas manquer de traiter comme il convient la question du fonctionnement continu du Registre des armes classiques des Nations Unies. Il est regrettable que les notifications faites au Registre restent loin d'être complètes et universelles. La Slovénie maintient que le Registre représente un moyen important de renforcer la transparence en matière d'armements, contribuant ainsi de manière efficace à instaurer la confiance à l'échelle mondiale. La Slovénie a déjà proposé certains éléments qu'il conviendrait d'envisager pour continuer à développer le Registre. Par exemple, les renseignements sur les dotations militaires et sur les achats par le biais de la production nationale devraient être portés au même niveau que les renseignements sur les transferts, autrement dit, il conviendrait de leur donner la forme de deux catégories supplémentaires égales à celles existantes, à savoir, les exportations et les importations. En outre, le moment est venu d'envisager diverses mesures incitatives afin d'encourager et de faciliter un système de notification universel et complet.

La sécurité régionale fait partie intégrante de la sécurité mondiale. En conséquence, il convient de continuer à mettre un accent suffisant sur diverses approches régionales de la sécurité internationale. Située dans la région d'Europe centrale, la Slovénie s'est efforcée de surmonter et de contribuer aux processus visant à surmonter le vide précaire en matière de sécurité qui subsiste après les changements profonds qui se sont produits en Europe, à la fin des années 80 et pendant les années 90. Nous sommes décidés à oeuvrer davantage à développer des relations étroites d'amitié avec tous nos voisins et nos ambitions multilatérales n'ont pas diminué, malgré le rythme parfois inutilement lent de l'élargissement et de la consolidation des divers arrangements de sécurité européens. La Slovénie a pris une part active au programme «Partenariat pour la paix» afin de devenir membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Elle poursuivra ses efforts pour contribuer à renforcer davantage les mécanismes de sécurité paneuropéens consacrés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Enfin, la Slovénie continuera d'appuyer les efforts de la communauté internationale et, en particulier, ceux déployés par les parties intéressées pour mettre fin aux conflits armés dans les Balkans.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots sur la coopération entre les arrangements régionaux et les Nations Unies. Cette coopération demeure essentielle. Il est impératif de ne pas négliger le travail important déjà réalisé par divers organes des Nations Unies dans ce domaine. À cet égard, je voudrais mentionner en particulier les directives et recommandations pour des approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale adoptées par la Commission du désarmement et entérinées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/75 G du 16 décembre 1993. Je voudrais souligner une fois de plus l'importance pratique de principes tels que celui exigeant que les arrangements régionaux soient librement convenus par les États participants.

Il est particulièrement important que des accords régionaux et sous-régionaux soient mis au point sur la base de principes démocratiques. Ces accords se caractérisent par une acceptation de plein gré et par un souci des intérêts communs des membres. En Europe, où divers accords sous-régionaux sont susceptibles de voir le jour, ce principe de base reste particulièrement important.

Enfin, le fait que ce principe soit clairement formulé dans un instrument mis au point par la Commission du désarmement des Nations Unies illustre un point important, à savoir la pertinence de cet organe de désarmement dans les circonstances actuelles. C'est là un exemple de ce qui

devrait nous guider dans la future restructuration des organes des Nations Unies qui traitent du désarmement.

**M. Chua** (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) :  
Au nom de ma délégation, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, notre pleine confiance à la suite de votre élection à cette hautes fonctions. Nous sommes certains que, compte tenu de votre expérience et de vos qualités de leader, vous saurez vous distinguer au service de la Commission.

La région de l'Asie et du Pacifique connaît actuellement une période de paix et de prospérité sans précédent. Après avoir subi les guerres les plus désastreuses du XXe siècle, le bruit des canons ne se fait plus guère entendre. La région de l'Asie et du Pacifique est devenue au contraire la région la plus dynamique du monde sur le plan économique. Le défi qui se pose à toutes les puissances, grandes et petites, est celui de la gestion du changement et de la sauvegarde des conditions optimales nécessaires à l'instauration de la paix et de la stabilité pour assurer une croissance économique durable.

La paix et la stabilité de la région de l'Asie et du Pacifique dépendent essentiellement d'un équilibre du pouvoir stable entre les principaux protagonistes, en particulier dans la relation triangulaire des États-Unis, de la Chine et du Japon. Cependant, une prospérité et une confiance accrues amènent inévitablement les pays à restructurer leurs relations. Cette restructuration risque d'avoir un effet déstabilisant.

C'est là la situation générale en matière de sécurité, dans laquelle les mesures internationales de désarmement s'inscrivent. La région de l'Asie et du Pacifique se félicite en général des progrès réalisés vers la non-prolifération nucléaire, en particulier de la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération adoptée cette année. Nous appuyons également les changements positifs intervenus dans les mesures internationales de désarmement, qui comprennent maintenant la transparence dans le transfert des armements et le non-usage d'armes classiques causant des dommages corporels excessifs.

Cependant, la réduction des armements ne suffira pas à instaurer les conditions nécessaires à la paix, à la prospérité et à la croissance. Il n'y a pas de relation causale simple entre le désarmement et la paix. En effet, la réduction sans discernement des armements pourrait s'avérer déstabilisante au cas où il s'ensuivrait des incidences sur l'équilibre entre les grandes puissances. Par exemple, le retrait de la région par les États-Unis de leurs forces militai-

res pourrait déstabiliser l'ensemble de la région du fait que d'autres pays se bousculeraient pour combler le vide ainsi créé.

On a accusé la région de l'Asie et du Pacifique de se livrer à une course aux armements. À mesure que les pays deviennent plus prospères, ils essaient tout naturellement d'améliorer leurs capacités défensives. Cela n'est pas une tendance négative dans la mesure où elle renforce l'équilibre général du pouvoir dans la région.

À cette fin, les pays de l'Asie et du Pacifique ont commencé à mettre à l'essai une stratégie globale en matière de sécurité, qui intègre les aspects militaire, politique, économique, social et autres. Il ne s'agit pas d'un plan général ou d'un itinéraire précis. Il faudra beaucoup d'imagination et d'ingéniosité pour assurer au processus l'appui nécessaire, compte tenu de la diversité intrinsèque de la région.

La création, en 1992, du Forum régional de l'ANASE, instance de haut niveau dont l'objectif est de favoriser l'ouverture dans le dialogue et la consultation entre les puissances régionales et extra-régionales sur des questions d'intérêt commun, compte parmi les réalisations concrètes. L'objectif recherché est d'encourager la consultation, de façon à protéger la sécurité et à instaurer la confiance entre les participants tout en développant des modèles de comportement plus prévisibles et constructifs. Le Forum a tenu trois réunions et, signe de sa maturité croissante, il a commencé à se saisir de questions aussi délicates que les conflits de la mer de Chine méridionale.

Pendant la troisième réunion du Forum, qui s'est tenue à Bandar Seri Begawan en août dernier, les ministres des affaires étrangères ont défini son orientation future. Ils ont décidé que le processus du Forum devrait être réparti en trois étapes — la promotion de l'instauration de la confiance et la mise au point d'une diplomatie préventive et de nouvelles politiques pour le règlement des conflits. Ce processus s'engagerait simultanément sur deux voies : la première comprendrait les activités devant être menées par les gouvernements; la seconde comprendrait les activités devant être mises en oeuvre par les instituts stratégiques et les organisations non gouvernementales pertinentes. Le processus du Forum a été encore davantage institutionnalisé par la création de groupes d'appui intersessions.

D'autres moyens complémentaires, à l'intérieur même du cadre du Forum, sont activement mis en oeuvre pour renforcer le processus. Pendant la seconde réunion du

Forum, à Bangkok en 1993, les ministres des affaires étrangères sont convenus :

«d'approuver les buts et principes du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est de l'ANASE comme code de conduite devant régir les relations entre les États et comme instrument diplomatique unique pour instaurer au plan régional la confiance, la diplomatie préventive et la coopération dans les domaines politique et de sécurité.»

Les buts et principes du Traité d'amitié et de coopération de l'ANASE ont également été entérinés dans une résolution de consensus parrainée par plus de 130 pays représentant toutes les régions géographiques et que l'Assemblée générale de l'Organisation a adoptée à sa quarante-septième session. Compte tenu de l'appui énergique manifesté, l'ANASE examine maintenant des moyens devant permettre aux États qui ne sont pas membres de l'Association soit de fermer une association, soit d'adhérer au Traité, comme ils ont le droit de le faire au titre de ce dernier.

Les mesures d'instauration de la confiance et de diplomatie préventive ne sauraient remplacer les accords existants en matière de politique et de sécurité, mais elles doivent les compléter et les renforcer. L'engagement soutenu et à long terme qu'ont pris les États-Unis à cet égard reste vital, car il a été l'arrimage stratégique de la stabilité régionale pendant les 50 dernières années. Cela est un point auquel ont explicitement souscrit les ministres des affaires étrangères de l'ANASE lors de la réunion annuelle qu'ils ont tenue en juillet 1995 à Bandar Seri Begawan. À cette occasion, ils ont :

«souligné l'importance d'une relation stable entre les grandes puissances ... et exprimé l'espoir que les pays de la région continueraient d'oeuvrer ensemble au maintien de la sécurité et de la stabilité pour assurer une croissance économique et un progrès rapides.»

L'ANASE a convenu qu'il importait de maintenir une orientation ouverte et axée vers la sécurité. Elle a adopté un Programme d'action pour la Zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN), qui s'est éloignée de son orientation originale limitée et engager les grandes puissances à veiller à l'équilibre d'un pouvoir stable dans la région.

De plusieurs décennies de guerre et de souffrance, les pays d'Asie et du Pacifique ont tiré une importante leçon. De leurs douloureuses expériences, chacun d'entre eux a appris que le développement est la clef de la paix, de la prospérité et du progrès. Les développement n'est pas une

solution de rechange pour la sécurité, mais une condition nécessaire à la paix et au progrès à long terme. Aussi, au fur et à mesure que les pays s'enrichissent, ils sont moins portés à la guerre, ou même aux changements politiques radicaux, car ils s'emploient à favoriser la prospérité.

Je ne viens que d'esquisser la façon dont un petit pays perçoit le désarmement et la sécurité. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, que, dans le cadre que je viens d'élaborer, ma délégation et moi-même vous fournirons tout l'appui possible pour mener à bien les travaux de la Commission.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des États-Unis d'Amérique, M. John Holum.

**M. Holum** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis s'engagent à participer aux travaux d'une importance vitale qui nous attendent.

Je vais maintenant prononcer une version abrégée de mon texte écrit.

Pour la communauté internationale, la voie qui mène à la maîtrise des armements et à la non-prolifération est claire. Il faut continuer à nous éloigner des luttes idéologiques et politiques conflictuelles de la guerre froide pour nous concentrer sur l'intérêt fondamental de toutes les nations — Est ou Ouest, Sud ou Nord, en développement ou industrialisées — en matière de sécurité.

Au moment où la communauté internationale redouble d'efforts pour combattre la prolifération nucléaire et le terrorisme, il faut également chercher à maîtriser toutes les armes dangereuses, y compris les armes classiques qui sont responsables de tant de souffrances et d'instabilité partout dans le monde.

Cette année, les États-Unis demanderont encore une fois à toutes les nations d'adhérer au moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel. Washington se félicite de constater que plus de 20 États ont déjà décidé de franchir ce pas. Malgré des revers temporaires, nous devrions tous être déterminés à réaliser des progrès vers la solution de ce grave problème.

Cet organe doit faire pression pour obtenir l'entrée en vigueur dans les plus brefs délais de la Convention sur les armes chimiques. Le Président Clinton conduit une action ferme et résolue auprès du Sénat américain pour que ce

dernier prenne une décision rapide sur sa ratification, ainsi que sur celle de START II. Les gros titres déprimants dans la presse sont là pour rappeler à toutes les nations que le monde a besoin aujourd'hui de la Convention. Les États-Unis se réjouissent de voir que 40 États ont déjà ratifié la Convention. Mon gouvernement est déterminé à assumer son propre rôle dans l'entrée en vigueur et la mise en oeuvre de la Convention.

Au début de cette année, dans ce bâtiment, près de 180 nations se sont réunies dans le cadre d'une décision sur la sécurité internationale d'importance primordiale : travailler ensemble en innovant, au-delà des anciennes lignes de séparation, pour assurer la permanence du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette conférence n'a pas été une victoire pour un groupe de pays mais plutôt un triomphe pour toutes les nations. Tous les membres du TNP se sont associés pour confirmer sa contribution à la limitation de la dissémination des armes nucléaires, à l'atténuation des dangers et des coûts des courses aux armements au niveau régional, à l'encouragement de mesures historiques en vue du désarmement et au partage des avantages de l'atome pacifique.

Il faut rappeler que l'appui à la prorogation indéfinie est venu pour l'essentiel des pays non alignés. Le cadre de travail pour le résultat final obtenu à New York est surtout venu de l'Afrique du Sud, pays ayant un statut spécial grâce à sa renonciation aux armes nucléaires et à la place de leader qu'il occupe parmi les Non-Alignés. Le renforcement du processus d'examen et des principes qui protègent le Traité à jamais et maintiennent le feu des projecteurs braqués sur l'équilibre de sa mission n'a pas été conçu à Washington, Moscou ou Londres mais à Pretoria.

Je voudrais aujourd'hui insister sur la partie de la décision de la Conférence qui a mis en évidence les principes moteurs du Traité : l'universalité, la non-prolifération, le désarmement nucléaire, les zones exemptes d'armes nucléaires, les garanties de sécurité, les garanties et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En affirmant ces principes, la Conférence a confirmé que la prorogation du Traité n'était pas une fin, mais un nouveau départ.

Le désarmement nucléaire est un principe central qui comporte divers éléments.

Durant des décennies, de nombreux États ont pris fait et cause pour un traité d'interdiction complète des essais comme étant la seule mesure — et la plus importante — pour concrétiser l'article VI du TNP. La Conférence du TNP a réaffirmé son importance particulière, en demandant

la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais au plus tard en 1996.

Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion d'un Traité complet. S'appuyant sur ce travail, le Président Clinton s'est engagé à terminer le texte complet de l'accord d'ici avril, fin de la première partie de la session de 1996 de la Conférence du désarmement. Nous nous attendons à ce que la Première Commission, lors de la reprise de sa session, et l'Assemblée générale, au cours de sa cinquantième session, entérinent le Traité afin qu'il puisse être signé avant le début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Le moment de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais est tout proche. Les progrès scientifiques et la fin de la guerre froide ont permis de concrétiser enfin ce que les scientifiques et hommes d'État ont recherché durant quatre décennies. Mais je rappelle à la Commission que les circonstances politiques et géostratégiques sont en mutation constante. L'occasion qui est à notre portée aujourd'hui peut être fugitive. Nous devons la saisir, de crainte que le moindre retard ne compromette à nouveau les perspectives pour le Traité — peut-être pour une courte période, peut-être pour de nombreuses années.

Nous appelons donc toutes les nations qui participent aux travaux de la Conférence du désarmement à intensifier leurs efforts en vue d'aboutir à un texte de traité et à adopter une position suscitant le soutien de la communauté internationale. Le moment est venu d'avancer sur un terrain commun.

C'est dans cet esprit que le Président Clinton, à la fin du mois de janvier de cette année, a retiré le proposition des États-Unis portant sur un droit de retrait de 10 ans. De plus, il y a deux mois, le Président Clinton a envoyé un message clair, selon lequel la Conférence du TNP n'amoindrissait pas mais au contraire renforçait l'engagement des États-Unis à l'égard d'une interdiction des essais. Il a appelé à un véritable traité d'interdiction réellement complète des essais sans exception, ni même pour des explosions nucléaires ayant une puissance d'à peine quelques kilos. Cette décision, ainsi que les décisions parallèles de la France et du Royaume-Uni, donnent un élan puissant aux négociations de Genève, car toutes les nations doivent pouvoir accepter un traité où le mot «complète» a tout son sens : aucun rendement nucléaire, et un traitement égal pour tous les pays.

Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuera bien davantage à la sécurité de tous les États

que de nouveaux essais nucléaires quels qu'en soient le lieu, l'auteur et l'objectif. Les arsenaux nucléaires dans le monde ont été testés plus qu'en suffisance. Maintenant, c'est à notre tour d'être mis à l'épreuve.

Une autre mesure approuvée de façon spécifique lors de la Conférence du TNP de cette année est l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires.

Plusieurs nations ont longtemps recherché un tel traité universel d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Premier Ministre indien Nehru, par exemple, a le premier lancé dans ce sens, en 1954. Il y a deux ans, ici aux Nations Unies, le Président Clinton a fermement soutenu un tel traité, et l'Assemblée générale a adopté une résolution par consensus, donnant mandat de négocier un traité universel. Ensuite, cette année, la Conférence du TNP a demandé le début immédiat et la conclusion rapide de négociations. Il est remarquable de noter que ces négociations n'ont toujours pas commencé.

Il est très paradoxal que des pays qui ont été historiquement les plus ardents défenseurs de ce traité universel aient perdu leur enthousiasme à son égard, alors que sa concrétisation est maintenant potentiellement à portée de main. Quelques États peuvent douter qu'un tel accord servira leurs intérêts et souhaitent donc préserver leurs options. Toutefois, ils doivent soupeser sérieusement la question de savoir s'ils souhaitent réellement se lancer dans une concurrence qui peut se prolonger éternellement, au risque de ne jamais l'emporter. L'histoire de courses aux armements montre clairement que la recherche d'un «assez» indéfinissable est vaine.

D'autres n'ont absolument aucune intention de faire quoique ce soit d'incompatible avec un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. En fait, certains se sont associés à des décisions répétées de consensus reconnaissant la valeur d'un traité d'arrêt de la production, mais sont tentés par l'idée selon laquelle sa négociation doit être liée à d'autres causes, comme un autre processus de négociation nucléaire à Genève. C'est là une formule de paralysie et non de progrès, et donc de mise en échec d'un objectif que toutes les Parties au TNP ont approuvé.

De même, personne ne doit se laisser piéger par la tactique familière de négociation faisant du mieux l'ennemi du bien. Le traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles ne peut régler tous les problèmes, mais il résoudra une importante question en limitant les quantités

de matières disponibles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires, non seulement dans les États nucléaires mais aussi dans les parties du monde qui peuvent le moins supporter les risques d'escalade de courses aux armements. Là également, les occasions perdues pourraient ne jamais être retrouvées et il nous faut donc agir en conséquence : ouvrons des négociations aujourd'hui, respectons la volonté exprimée lors de la Conférence du TNP, soutenons l'interdiction des essais nucléaires et assurons une meilleure sécurité à tous nos peuples.

Un autre élément du désarmement consiste à faire face au surarmement de la guerre froide. Des réductions continues, avant et depuis la Conférence de New York, ont montré qu'un TNP permanent fait progresser le désarmement nucléaire en renforçant l'environnement sécuritaire mondial dans lequel il peut avoir lieu.

Les armes nucléaires jouent aujourd'hui un rôle plus limité dans la stratégie de sécurité des États-Unis qu'à aucun autre moment depuis leur création. De ce fait, au lieu de l'accroissement inexorable des arsenaux des années passées, ces derniers diminuent aujourd'hui à un rythme encore plus accéléré. Les États-Unis continuent à démanteler quelque 2 000 armes nucléaires par an — le rythme le plus élevé autorisé par les contraintes techniques.

Naturellement, chaque voie comporte ses insuffisances : START II doit encore entrer en vigueur. Mais cela aura effectivement lieu, car START II est clairement dans l'intérêt de la Russie et des États-Unis. En attendant, alors que les efforts pour la ratification s'accroissent, à Washington et à Moscou, les réductions au titre de START I sont en avance de deux ans par rapport à l'échéance.

Et nous sommes prêts à réaliser de nouveaux progrès. Les États-Unis et la Russie passent d'une limitation des vecteurs et des systèmes d'armes à une élimination plus nette et irréversible des ogives nucléaires. L'année dernière, les Présidents Clinton et Elstine ont chargé leurs experts de commencer à examiner les étapes suivantes. Comme les États-Unis l'ont déjà affirmé auparavant et cette année encore à la Conférence du Traité sur la non-prolifération, le désarmement nucléaire demeure notre objectif ultime.

Depuis mai dernier, le monde a avancé sur la voie de la concrétisation d'un autre principe de la Conférence du Traité sur la non-prolifération : l'adhésion universelle au TNP. Depuis le printemps dernier, quatre États supplémentaires — le Chili, les Comores, Vanuatu et les Émirats arabes unis — y ont adhéré, et d'autres encore vont le faire. Le nombre de pays adhérant au TNP n'est pas loin de

correspondre à celui des Membres des Nations Unies elles-mêmes. Neuf États seulement restent en dehors du Traité.

Les progrès se poursuivent également sur le principe de la Conférence du TNP approuvant la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que complément utile du TNP.

De récents événements, notamment les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, ont amené les États-Unis à agir rapidement pour arriver à une décision finale sur le Traité de Rarotonga. Les États-Unis se félicitent également du Traité de Pelindaba, récemment conclu, à l'effet d'établir une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Et nous espérons qu'une zone identique répondant à nos critères pourra être créée en Asie du Sud-Est.

Tous les États du Moyen-Orient ont adopté le principe de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les États-Unis, bien entendu, se félicitent des succès remarquables récemment obtenus dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient. Nous réaffirmons une fois de plus combien il est important de parvenir, au plus tôt, à une adhésion universelle au TNP.

Le désir exprimé de longue date de voir renforcées les garanties de sécurité a été réalisé cette année sous forme de déclarations publiées par chacun des cinq États dotés d'armes nucléaires, sous forme aussi de l'adoption par consensus de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité. Ce sont là des réponses directes aux recommandations émanant d'États non nucléaires tendant à harmoniser les garanties négatives de sécurité et à rendre plus clair le rôle du Conseil de sécurité en cas d'agression nucléaire contre des États non nucléaires parties au TNP. Ces mesures constituent des progrès importants qui rendent plus crédibles les garanties de sécurité à l'égard des États en question. La Conférence sur le TNP a reconnu qu'il convenait d'envisager de nouvelles mesures dans cette voie.

L'efficacité du TNP est étroitement liée à celle de son régime de garanties, principe important entériné et renforcé à la Conférence du TNP tenue cette année. Les États-Unis ont coopéré étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour renforcer les assurances nucléaires grâce au «Programme 93+2». Depuis la Conférence, le Conseil d'administration de l'Agence a convenu d'appliquer un certain nombre de recommandations importantes propres à accroître fortement sa capacité à déceler des activités nucléaires non déclarées. Nous engageons tous les États à aller dans le sens de ces recommandations, et

nous comptons appuyer l'adoption d'une nouvelle série de mesures complémentaires qui seront présentées au Conseil d'administration en décembre.

De même, les États-Unis continueront d'oeuvrer fermement en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous contrôle international efficace. Mon pays a examiné activement les possibilités de coopération pacifique, notamment au moyen d'arrangements entre les laboratoires frères de l'Égypte, du Maroc, du Kenya, du Ghana, de la Malaisie, de la Thaïlande, du Pérou et du Mexique. Nous avons signé récemment un important accord en vue de poursuivre une coopération nucléaire pacifique avec l'Afrique du Sud. Les États-Unis ont également été constamment le plus important contributeur de ressources extra-budgétaires au programme d'assistance technique de l'Agence.

Dans le domaine de la diplomatie multilatérale, il n'est pas simple de procéder à un changement réel. Les anciennes pratiques auront toujours leurs adeptes, tant il est vrai qu'il est plus facile de faire appel à la mémoire qu'à l'imagination. Mais le moment est venu de procéder à des changements réels : nous devons mener un nouveau dialogue.

Le succès éclatant de la Conférence sur le TNP tenue cette année montre que des nations autrefois considérées comme rivales peuvent travailler ensemble plutôt que de se livrer à un dialogue de sourds; que des mesures positives peuvent remplacer l'affrontement de pure rhétorique; que la sécurité internationale peut l'emporter sur le vieux concept international de «la politique comme de coutume». En fait, notre tâche commune au cours de cette conférence, la plus décisive jamais tenue dans l'histoire sur le contrôle des armes multilatérales, montre qu'un nouveau dialogue constructif est d'ores et déjà entamé.

Nous devons maintenant appliquer cette nouvelle manière de travailler en raison des grands défis qui nous attendent dans notre avancée, y compris la négociation du traité d'interdiction complète des essais et du traité sur l'arrêt de la fabrication de matières fissiles.

Les États-Unis mettent un point d'honneur à se montrer dignes des engagements pris et réaffirmés il y a cinq mois. Mais nous attendons qu'il en soit de même de la part des autres pays. Ceux qui ne respectent pas leurs engagements antérieurs font plus que nuire au régime du TNP ou à une négociation particulière : ils nuisent à la structure même de la sécurité internationale par le cynisme qu'ils affichent à l'égard des possibilités offertes par le travail que nous réalisons.

Le TNP incarne l'équilibre et la symétrie; la non-prolifération et le désarmement sont tous deux des impératifs, et tous les États doivent jouer leur rôle en accentuant la force du traité contre les armes nucléaires. L'article VI n'est pas limité au désarmement nucléaire, ou aux États dotés d'armes nucléaires. Tous les États sont responsables de leurs actes et de leurs paroles. Aucun d'eux n'en est exempt — ou n'est automatiquement suspect — qu'il soit ou non un État nucléaire, ou qu'il ait représenté ou n'ait pas représenté jadis un bloc ou un groupe de pays. Ceux qui préconisent le désarmement pour les autres doivent eux-mêmes le pratiquer. Si nous tenons compte de ces leçons, nous prendrons des mesures utiles vers la totale réalisation de la promesse du contrôle des armes et du désarmement.

Les cyniques tourneront cela en dérision et ne verront là qu'une incitation à avancer avec lenteur — mais en fait il s'agit d'une incitation à progresser. Après tout, qui, ici, aurait imaginé, il y a quelques années à peine, que les États-Unis seraient parmi les premiers à agir en faveur d'un traité d'interdiction complète des essais? Ou que nous serions de ceux qui appuient avec le plus de vigueur la cessation de la fabrication de matières fissiles?

Les États-Unis invitent tous les pays à se joindre à eux en un nouveau dialogue constructif à la suite de la prorogation du TNP. Cela stimulera notre action d'aujourd'hui, alors que nous honorons 50 années d'activités des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Si nous oeuvrons ensemble de la sorte, je sais que nous pouvons construire un monde qui répondra à nos intérêts les plus profonds : un monde où aucune matière fissile ne sera jamais plus produite à des fins d'armement; où l'on ne fera plus jamais exploser d'armes nucléaires, et où elles seront, en définitive, éliminées; où les nations seront appréciées non pas pour leurs armes, mais pour les engagements qu'elles respecteront les unes à l'égard des autres et à l'égard de leurs propres peuples.

**M. Camacho Omiste** (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter, au nom de la délégation de la Bolivie, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, la Commission obtiendra des résultats positifs.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire des Nations Unies, il est bon de réfléchir, dans toutes les Commissions, au rôle de l'Organisation, et de réaffirmer l'importance que nous portons aux tâches confiées à cette instance internationale par la Charte de San Francisco.

La barbarie et les souffrances causées par deux guerres mondiales ont mis en évidence la nécessité d'avoir une institution à vocation universelle représentant tous les peuples, ayant pour objectif principal le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale. Les fondateurs des Nations Unies, voyant loin dans l'avenir, avaient compris que l'objectif visant à sauvegarder l'humanité du fléau de la guerre est inséparable des valeurs de la solidarité humaine.

C'est pourquoi la nécessité de parvenir à la paix entre les nations s'affirme et est possible dans la mesure où l'on établit des relations de coopération et de respect réciproque. L'amitié entre les peuples se renforce lorsque le bien-être, la justice et le droit deviennent une réalité effective. Le désarmement et la sécurité sont également des pierres angulaires du système des Nations Unies et de l'édification d'un monde meilleur.

Au cours des années, de nombreux éléments de la vie internationale ont changé, certains se maintiennent et d'autres sont devenus plus difficiles. Il est douloureux de constater que, en cette époque, malgré les dispositions de la Charte, plus d'une centaine de guerres locales et régionales ont éclaté, entraînant leurs séquelles de mort et de destruction. Il y a actuellement des conflits qui touchent la conscience universelle et posent de sérieuses interrogations quant à l'efficacité du système de sécurité en vigueur. Cependant, nous pouvons être satisfaits d'avoir évité que ne se répète l'emploi et la menace de l'emploi de l'arme nucléaire, conscients du fait que les deux questions représentent le centre de la politique contemporaine de puissance, et mettent en question la validité du principe de l'égalité juridique et souveraine des États. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est positif de chercher à adopter, dans les plus brefs délais, un instrument contraignant qui interdise pour toujours les essais de ce type d'armes.

Il convient également de souligner les initiatives visant à faire progresser une diplomatie préventive, capable d'établir un lien entre les tâches économiques et sociales et les missions à proprement parler politiques et de sécurité internationale. Comme nous le savons tous, le désarmement général et complet n'est toujours qu'un principe généralement admis. Par conséquent, le phénomène de l'armement continue d'engendrer une incertitude qui est aggravée par le fait que d'importantes ressources économiques et humaines sont consacrées à cette fin. Il est paradoxal, par exemple, que chaque être humain paie, en moyenne, l'équivalent de deux dollars des États-Unis par an pour maintenir la paix, tandis qu'en même temps il doit fournir plus de 150 dollars des États-Unis par personne pour défrayer les dépenses

militaires. Le monde — en particulier les millions d'êtres qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême — bénéficierait ostensiblement d'une redistribution de ces ressources vers des politiques de paix et de droits de l'homme.

Au cours de 50 années d'existence, l'ONU a connu de nombreux conflits et a prouvé qu'elle était capable de concevoir des réponses appropriées à chaque situation, ce qui a permis de mettre en place un nouveau modèle d'organisation des relations internationales. Dans ce contexte, il faut souligner son apport à la codification de normes dont les portées sont particulièrement bénéfiques.

Pendant une grande partie de son existence, l'ONU a été influencée par la lutte entre des idéologies antagonistes qui ont affecté la réalisation complète des objectifs historiques. Le cinquantenaire est célébré à une époque de changements profonds qui coïncide avec la naissance d'une nouvelle ère internationale, faisant apparaître des signes contradictoires porteurs d'indices positifs et négatifs.

À la fin de la guerre froide, on a vu s'ouvrir un grand éventail de possibilités. La nature de ces changements touche la structure de puissance et la capacité d'influencer la politique mondiale. Dans cette optique, les peuples réclament une place dans la vie sociale, politique et économique, qui ne doit pas être fondée sur des relations de prédominance ou de force. Les tâches de la paix et de la sécurité internationales doivent être entreprises selon le principe de la responsabilité partagée de tous les États et ne doivent pas constituer une prérogative exclusive de certains.

Reconnaissant les dimensions de la mondialisation et de l'interdépendance, nous devons profiter de la richesse qu'offrent la pluralité et la démocratisation du système international. De grands espoirs ont été placés en cette Organisation, et nous ne devons pas les décevoir. C'est un bon moment pour donner un contenu aux nobles propositions si souvent énoncées, et pour contribuer à l'édification d'une société meilleure.

Nous avons besoin d'un avenir sûr, juste, de paix et de sécurité pour nos peuples. Cela ne sera possible que par le respect du droit international et grâce à un désarmement général qui décourage les affrontements et favorise la solution négociée des différends. Face au recours à la force, nous préconisons le pouvoir de la raison et du dialogue.

Bref, les principes qui nous rapprocheront de cet objectif, ce sont l'égalité souveraine des États, l'universalité des engagements et des décisions, la responsabilité partagée,

l'impartialité des mécanismes internationaux, le respect de la diversité, la transparence dans les systèmes de prise de décisions, et la démilitarisation des relations internationales. Ce sont là les éléments centraux d'une stratégie de paix.

**M. Amorim** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire combien nous sommes satisfaits de vous voir, vous qui êtes un diplomate dévoué et expérimenté, présider la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre appui.

Cette cinquantième session constitue une occasion idéale pour tous les Membres des Nations Unies de renouveler leur attachement aux buts, principes et normes de la Charte. C'est également le moment de faire un bilan et une évaluation.

La Première Commission, qui est l'organe principal de l'Assemblée générale traitant des questions de désarmement et de sécurité internationale, doit prendre part au processus de réforme qui nous engage tous. Nous avons le devoir de faire en sorte que l'Assemblée générale soit en mesure de jouer son rôle important dans les questions de désarmement, et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'Article 11 de la Charte.

La Première Commission peut créer les conditions nécessaires pour un dialogue plus fécond entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Elle a également la responsabilité de fournir des apports politiques à la Conférence du désarmement. Elle constitue l'instance la plus importante dont dispose la communauté internationale dans son ensemble pour se prononcer sur une vaste gamme de questions qui touchent la sécurité internationale, telles que la prolifération des armes de destruction massive, le désarmement nucléaire, le trafic illicite des armes et la transparence dans les armements.

Voilà quelque temps déjà, et en particulier depuis l'adoption de la résolution 48/87, que la Première Commission s'efforce de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de ses travaux. À notre avis, l'organisation des points de l'ordre du jour autour de groupes thématiques et l'adoption d'une approche par étape revêtent une importance particulière.

Cependant, comme on l'a souvent dit, les mécanismes des Nations Unies ne peuvent pas être que ce que les États Membres leur permettent d'être. Les prochaines mesures à prendre dans le processus de revitalisation de la Première Commission devraient faire appel à une volonté politique accrue de la part de tous les États d'entamer un dialogue

constructif et de répondre aux préoccupations de la communauté internationale. La répétition mécanique de positions préétablies, qui a empêché tout résultat dans deux des trois groupes de travail de la session de la Commission du désarmement de cette année, pourrait saper les efforts de réforme.

Du côté positif, nous devons reconnaître que la période d'après-guerre froide a déjà donné lieu à un ensemble de résolutions valables de la Première Commission. J'en rappellerai quelques-unes : les appels unanimes en vue d'un traité d'interdiction complète des essais et d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles; l'approbation de la Convention sur les armes chimiques; la mise en place du Registre des armes classiques des Nations Unies; la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice à propos de la légalité du recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires; l'initiative concernant les mines terrestres; la dénucléarisation de l'Atlantique Sud; et les résolutions sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale.

La Première Commission devrait aller de l'avant en prenant appui sur ces acquis. Elle pourrait par exemple préparer le terrain pour la reprise du dialogue entre pays développés et pays en développement quant aux transferts internationaux de techniques de pointe. La communauté internationale devra se saisir de la question à l'avenir afin d'arriver aux objectifs complémentaires de la non-prolifération des armes de destruction massive et de l'accès aux techniques de pointe à des fins pacifiques.

La session de cette année de la Première Commission est marquée par deux anniversaires. Tandis que nous célébrons la fondation des Nations Unies, nous n'oublions pas non plus que cela fait 50 ans que sont apparues les armes nucléaires et qu'ont eu lieu les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Le souvenir de cet événement fatidique a contribué à renouveler l'engagement de l'opinion publique internationale quant à la cause de l'élimination complète des armes nucléaires, qui était l'objectif de la toute première résolution de l'Assemblée générale.

En cette cinquantième session, le travail de la Première Commission sera influencé par deux événements importants qui semblent nous pousser dans des directions opposées. Le premier de ces événements, c'est la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont on a dit à la communauté internationale qu'elle servirait de base aux réalisations futures en matière de désarmement nucléaire. Le deuxième événement, toutefois, a ravivé les souvenirs des pires années de la guerre froide et fait fi des

sentiments de l'opinion publique. Je veux parler de la poursuite ou de la reprise des essais nucléaires par deux puissances nucléaires.

Au cours des derniers mois, nous avons écouté avec beaucoup d'attention les explications données avec beaucoup de compétence et de rigueur professionnelle par les représentants de ces deux États nucléaires. Je dois dire que nous ne sommes pas d'accord avec les arguments présentés. Voilà pourquoi nous appuierons l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale sur la question, comme cela a été décidé lors de la réunion conjointe des États parties aux Traités de Tlatelolco et de Rarotonga les 21 et 22 septembre.

Il convient de laisser cette situation regrettable derrière nous, et la seule façon de le faire, c'est d'oeuvrer énergiquement en vue de la conclusion, dès que possible et au plus tard à la mi 1996, d'un traité d'interdiction complète des essais. À ce propos, il convient de reconnaître la contribution positive de la décision qu'a prise le 11 août 1995 le Président Clinton, des États-Unis, d'aller vers une production zéro dans le cadre du traité d'interdiction complète des essais. Nous jugeons encourageantes les déclarations faites dans le même sens par d'autres puissances nucléaires.

Le Brésil demande à tous les États d'appuyer la «formule australienne» quant au champ du traité d'interdiction complète des essais, d'accepter des normes appropriées pour les inspections sur place et d'appuyer la prompte conclusion du traité. J'ajouterai qu'une interdiction complète des essais serait en soi contradictoire si elle n'interdisait pas absolument tous les essais nucléaires. Nous estimons que l'interdiction de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de n'importe quelles autres explosions nucléaires devrait être suffisamment claire pour englober toutes les activités que nous entendons proscrire.

La décision historique conjointe des Parties aux Traités de Tlatelolco et de Rarotonga, la prochaine mise en place du traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Atlantique Sud montrent la convergence des objectifs des pays de l'hémisphère sud en matière de non-prolifération et de désarmement. Il est réaliste désormais d'imaginer que l'ensemble de l'hémisphère sud deviendra une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes certains que les progrès enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire et la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires finiront par éliminer la menace des armes nucléaires.

L'ordre du jour de la Première Commission est vaste et parfois lourd. J'ai évoqué certains de ses points les plus importants : la rationalisation de nos travaux, les essais nucléaires et les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous présenterons nos vues sur les autres points au moment de l'examen de chaque groupe de questions. Les membres peuvent compter sur l'entière coopération de la délégation brésilienne pour mener à bien notre travail.

**M. Sychou** (Biélorus) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me faire l'écho des félicitations qui vous ont déjà été adressées à l'occasion de votre élection au poste prestigieux et lourd de responsabilités de Président de la Première Commission. Vous pouvez compter sur la coopération active de ma délégation.

L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale a été riche en événements qui, pendant longtemps encore, détermineront l'évolution des tendances de la vie contemporaine. Les facteurs les plus importants dont dépend le rythme auquel une sécurité collective deviendra une réalité dans le monde sont l'élimination des armes nucléaires, la prévention d'une prolifération des armes de destruction massive et des mesures énergiques dans le domaine du microdésarmement, avec toutes les difficultés que nous connaissons et le processus en zigzag auquel nous assistons.

Conscient qu'il importe de synchroniser processus de désarmement, transformations politiques radicales et conditions changeantes propres à la défense de la sécurité nationale, le monde suit de près les ajustements politiques auxquels les États de différentes régions procèdent face aux réalités internationales en évolution rapide dans ce domaine. Au cours de l'année, la République du Biélorus a contribué à cette évolution. Nous sommes conscients de l'attention avec laquelle nos partenaires suivent nos activités en matière de désarmement et les difficultés que nous rencontrons à cet égard. Voilà pourquoi nous essayons de donner un caractère réel et perceptible à nos efforts.

En adhérant, en 1992, au Traité START I en qualité d'État non nucléaire et en signant le Protocole de Lisbonne à ce traité, nous avons créé un précédent que d'autres États de la Communauté d'États indépendants ont pris en exemple. C'est ainsi que grâce aux efforts de la Russie, des États-Unis, du Biélorus, du Kazakhstan et de l'Ukraine, le Traité START I a pu entrer en vigueur en décembre 1994.

Le 9 février 1995, le Biélorus a ratifié la Convention sur les armes chimiques. En mai, le Biélorus est devenu

coauteur de la décision de la Conférence d'examen et de prorogation des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de proroger indéfiniment le Traité. En retirant au préalable les armes nucléaires tactiques de notre territoire, nous avons confirmé notre position de principe à l'appui de la poursuite des efforts afin d'éliminer les arsenaux nucléaires partout dans le monde. Aussi, en se déclarant pour la prolongation sans retard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Bélarus partait de l'idée que cette décision constituait un tout et qu'elle militait en faveur du renforcement du processus d'examen et de vérification du Traité et de la réalisation des principes et des objectifs de la non-prolifération et du désarmement.

Pour la période allant du 1er septembre 1995 jusqu'à fin 97, le Bélarus a proclamé un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Depuis le 15 octobre 1995, en détournant des moyens importants d'autres secteurs vitaux de notre économie, nous avons honoré nos obligations en vertu du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. La suspension temporaire qui a précédé était compréhensible car pendant les mois d'hiver — où en raison d'une situation économique difficile il n'y a même pas assez d'énergie pour chauffer les jardins d'enfants et où les usines tournent 24 heures sur 24 — la situation était de toute évidence anormale. Selon les dernières estimations, le travail de réduction des techniques afférentes aux blindés de la Biélorussie, conformément au Traité sur les forces conventionnelles en Europe, est chiffré à près de 230 millions de dollars. Je dirai franchement que dans la République, où entre un cinquième et un quart du budget national est consacré et restera longtemps consacré à l'élimination des séquelles de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, c'est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre.

Nous espérons que nos partenaires comprennent le caractère particulier des problèmes qu'entraîne la réduction des armements au Bélarus en raison de la situation économique du pays. Nous aimerions qu'ils fassent preuve de la compréhension voulue aussi quant au caractère non automatique de ce processus et qu'ils y voient l'expression de notre volonté de contribuer à créer un monde plus sûr.

Il est tout à fait évident que, dans ces circonstances, les réductions systématiques des techniques militaires que le Bélarus a héritées de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) exigent une aide extérieure appréciable. En conséquence, ce n'est pas un hasard si le Bélarus a déjà proposé de créer un fonds d'aide aux États dont les économies connaissent une charge excessive par suite de l'élimination des techniques militaires dans le cadre du

Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Du reste, cette idée est conforme à la proposition faite la semaine dernière à l'Organisation des Nations Unies par le lauréat du prix Nobel Oscar Arias Sánchez, du Costa Rica, de création d'un fonds mondial de démilitarisation.

Fournissant régulièrement à l'ONU, depuis 1993, des renseignements sur les dépenses militaires pour les derniers exercices financiers pour lesquels ces données sont disponibles, nous nous intéressons particulièrement à des domaines tels que la destruction écologiquement rationnelle des armes et la conversion du potentiel militaire à des fins civiles afin d'assurer, notamment, le développement économique et social durable des pays.

Force nous est de remarquer les effets négatifs sur ce processus d'actions qui favorisent une récurrence de la politique de blocs, particulièrement dangereuse en Europe. Nous attachons par conséquent la plus grande importance au renforcement du rôle et de l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'élément central du système de sécurité collective et instrument efficace du maintien de la paix internationale et, en Europe, du renforcement du rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Comme on le sait, la République du Bélarus appuie fermement par principe les initiatives internationales tendant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, car elle estime qu'elles sont un facteur important du renforcement de la stabilité militaire et politique régionale et mondiale. À notre avis, nous n'avons pas le droit de méconnaître le danger de déstabilisation que pourraient entraîner, et qu'ont déjà entraîné, les tentatives d'étendre les frontières géographiques des blocs régionaux. En retirant les armes nucléaires de notre territoire, nous réagissons avec une grande sensibilité à toute possibilité de voir changer la géographie du déploiement des armes nucléaires.

Nous ne pouvons pas méconnaître non plus les facteurs négatifs dans le domaine du désarmement nucléaire qui se sont manifestés récemment dans les activités de certains États. Toute reprise des essais nucléaires menace de provoquer une réaction en chaîne qui amènerait d'autres États à revoir leurs positions à l'égard des principes concertés de la non-prolifération, ainsi qu'à l'égard de leurs obligations de rejeter les programmes nucléaires susceptibles de saper l'adhésion des États à d'autres décisions prises par la Conférence d'examen du TNP de 1995. La position du Bélarus sur la question a été présentée dans la déclaration de son ministère des affaires étrangères, en date du 9 septembre 1995, distribuée en tant que document officiel de

la présente session de l'Assemblée générale (A/50/524). Le Bélarus considère que les essais nucléaires sont une étape vers la prolifération verticale des armes nucléaires, qui pourrait créer une situation dangereuse de méfiance et de suspicion réciproques et inciter d'autres puissances dotées d'armes nucléaires à s'engager dans la même voie.

Les possibilités de l'utilisation directe des plus récentes réalisations de la science et de la technique pour créer des types et des systèmes plus perfectionnés d'armements, notamment dans le domaine nucléaire, où les simulations en laboratoire d'explosions nucléaires créent les conditions propices à l'élimination de tout contrôle international dans le processus de perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, exigent que l'on mette au point de nouveaux accords internationaux portant sur ce domaine. Voilà pourquoi, dans ce contexte, il importe au plus haut point que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires, condition indispensable à la conclusion rapide — au plus tard à l'automne 1996 — des travaux sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui doit comporter l'obligation d'interdire complètement les essais nucléaires, pour tous les États, dans tous les milieux et à jamais. Notre appui sans réserves s'étend également aux moratoires unilatéraux déclarés et strictement respectés par le Royaume-Uni, la Russie et les États-Unis.

L'attitude à l'égard du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des progrès réalisés vers le désarmement nucléaire, ainsi que de l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, qui a pris une importance particulière dans le cadre de la prorogation indéfinie du TNP, est aujourd'hui attestée par l'attachement politique de tous les États à leurs obligations en matière de désarmement. Étant donné que le Bélarus se refuse à envisager toute possibilité d'acquérir des armes nucléaires, il se voit obligé pour assurer son indépendance et protéger sa sécurité et son intégrité territoriale, de demander des garanties contre le recours à la menace ou à l'emploi de la force, notamment contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. À cet égard, nous saluons l'adoption par les cinq puissances nucléaires de déclarations unilatérales en matière de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, de même que l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 984 (1995), qui représentent des pas importants sur la voie de l'élaboration et de la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine. Le Bélarus se déclare favorable à la prompt adoption d'un instrument international englobant

les garanties tant positives que négatives à l'intention des États.

Nous appuyons également pleinement l'idée de la convocation en 1996, à Moscou, d'une conférence sur la sécurité nucléaire.

Nous voudrions également souligner en tant qu'objectif hautement prioritaire la nécessité de continuer de réduire les arsenaux nucléaires, de renforcer le régime de non-prolifération dans tous les types d'armes de destruction massive, et de conclure un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires qui aurait un caractère juridiquement contraignant.

Le Bélarus souhaite étendre ses possibilités de participer au processus de négociation approprié dans le cadre d'une Conférence du désarmement dont la composition aura été élargie. À cet égard, nous appuyons la décision de la Conférence du désarmement d'augmenter le nombre de ses membres dans les meilleurs délais. En même temps, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre regret de voir que, cette année encore, la question de l'augmentation des membres de la Conférence du désarmement n'a pas encore fait l'objet de mesures concrètes.

Nous espérons également que les efforts que nous déployons en vue d'adopter des mesures dans le cadre de la convention sur la stabilité en Europe et notre appui à l'idée d'élaborer un traité sur la sécurité en Europe seront reconnus par nos partenaires. Quant à nous, nous faisons tous les efforts possibles pour consolider la stabilité sociale et politique unique du Bélarus, estimant que c'est là notre contribution à l'évolution positive de la situation dans la sous-région.

Confirmant notre position sur les questions que je viens d'aborder, le Bélarus s'est porté coauteur d'un certain nombre de projets de résolution portant sur tout l'éventail des problèmes en matière de désarmement. Qu'il me soit permis une fois encore, Monsieur le Président, de vous assurer de notre coopération et de la volonté et de la disposition de ma délégation de faire tout son possible pour assurer la conclusion fructueuse des travaux de la Première Commission.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier orateur est l'Observateur de la Suisse, à qui je donne la parole.

**M. Desarzens** (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre élection à la

présidence. Votre grande expérience professionnelle est une garantie de succès pour les travaux de cette Commission.

En guise d'introduction, je voudrais faire deux remarques d'ordre général : premièrement, toutes les positions suisses en matière de contrôle des armements et de désarmement sont basées sur notre profonde conviction que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être assurées par une course aux armements; deuxièmement, les traités de désarmement et de limitation des armements doivent être équilibrés, vérifiables et universels. Pour que ce principe soit respecté, ces traités doivent par conséquent, concourir à la sécurité de tous les États, et à tout le moins à celle des États parties.

Qu'il me soit permis maintenant de faire quelques observations sur les événements de cette année : la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura été un événement majeur. Elle a permis aux États parties de réaffirmer, lors de débats francs et par le biais d'une résolution, les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, ainsi que le rôle important de ce traité pour la maîtrise des armes nucléaires.

Afin de s'assurer d'un régime fort de non-prolifération, la Suisse s'est ralliée au souhait d'une majorité des États parties de proroger le TNP pour une durée indéfinie. Notre vote demeure cependant assorti de la ferme attente que les puissances nucléaires vont pleinement honorer toutes leurs promesses en regard de l'article VI du Traité.

C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral regrette la récente reprise des essais nucléaires par deux puissances de ce type. Cela risque de retarder sérieusement les efforts globaux de non-prolifération et de désarmement nucléaire et constitue une grave déception pour tous les États non dotés d'armes nucléaires, lesquels ont consenti à la prorogation pour une durée indéfinie du TNP dans l'attente que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de la plus grande retenue d'ici à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Néanmoins, la Suisse espère vivement que la Conférence du désarmement arrivera à conclure ses négociations par un traité d'interdiction complète de tous les essais nucléaires aussi vite que possible et que, d'ici là, toutes les puissances nucléaires respecteront un moratoire pour les essais.

L'arrêt de la production de matières fissiles à des fins explosives est l'autre sujet actuel de préoccupation de la

Conférence. Nous saluons la création d'un comité spécial ayant pour mandat de négocier un traité non discriminatoire multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable, aux fins d'interdire la production de matières fissiles à des fins explosives. Nous regrettons que la Conférence du désarmement ait été incapable de choisir un président pour ce comité spécial — prélude à de véritables négociations sur ce sujet pendant la session de cette année. Bloquer la nomination d'un président pour ce comité équivaut à empêcher des négociations sur une mesure concrète de désarmement nucléaire et donne un signal erroné.

La décision du 21 septembre d'adopter le rapport présenté en 1993 par l'Ambassadeur Paul O'Sullivan et les recommandations de ce rapport quant à la composition de la Conférence du désarmement sont un premier pas visant à donner à la Conférence du désarmement le rang de forum universel. Cette décision servira de base sur laquelle la Conférence du désarmement pourra se fonder désormais pour acquérir toute l'importance qui doit être la sienne. Nous espérons vivement que cette décision de principe sera rapidement suivie par des actes concrets. Cela permettra en effet aux candidats à l'adhésion de jouir, dans les plus brefs délais possible, de tous les droits et obligations des États membres.

Nous souhaitons vivement que la Convention sur les armes biologiques soit complétée par un instrument de vérification efficace. C'est pourquoi la Suisse a participé dès leur début aux discussions qui y tendent. Nous sommes conscients du fait que, pour des raisons techniques liées à la nature des agents biologiques, une vérification complète et fiable n'est guère possible dans ce domaine, et nous soutenons donc des mesures mettant l'accent sur un renforcement et une amélioration du respect de cette convention. Il va sans dire que de telles mesures doivent être juridiquement contraignantes, comprendre des inspections par défi et ne pas entraver outre mesure les activités de l'industrie civile ainsi que la recherche scientifique. Nous espérons voir la convention sur les armes biologiques complétée par un tel régime dans un proche avenir.

Selon les estimations initiales des États signataires, la Convention sur les armes chimiques aurait dû entrer en vigueur au début de cette année déjà. Or, le volume des travaux préparatoires pour sa mise en oeuvre a manifestement été sous-estimé, et le processus de ratification a donc pris un départ plutôt lent. La Suisse a été le 10 mars dernier le vingt-septième État à ratifier cette convention, instrument principal pour endiguer la prolifération des armes chimiques. Nous constatons avec satisfaction que la cadence des ratifications s'est accélérée ces dernières semaines et qu'une

entrée en vigueur de la Convention l'année prochaine paraît toujours possible. Pour ce faire, il nous semble cependant crucial que les deux États possédant les plus importants arsenaux chimiques, et qui ont joué un rôle primordial lors de la conclusion de cette convention, terminent eux aussi rapidement leur procédure nationale de ratification.

La redécouverte de ce qu'on pourrait appeler le «microdésarmement» est l'un des phénomènes nouveaux de ces dernières années. Il s'agit là d'une conséquence de la réapparition des guerres classiques dans le tiers monde, aux

marches de l'Europe, avec tout ce que des conflits fratricides ont d'ignoble et d'insupportable, mais aussi des moyens qu'il met en oeuvre. La Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui vient de se terminer à Vienne, a permis l'adoption du nouveau Protocole sur les armes à laser aveuglantes. Bien que ce Protocole n'interdise pas complètement l'utilisation de lasers dirigés contre l'oeil humain, son adoption est un jalon d'avenir important.

En revanche, la Suisse déplore l'échec des négociations concernant l'amélioration du Protocole II sur les mines terrestres. Les progrès qui sont indispensables dans ce domaine — extension du champ d'application aux conflits internes, détectabilité des mines, équipement de mécanisme d'autodestruction, restrictions effectives aux transferts, mécanisme de vérification — n'ont pu être accomplis, en dépit de l'effort considérable qui a été entrepris. Il est dès lors essentiel que les gouvernements, dans les mois à venir, réexaminent leurs positions pour ouvrir la voie à un accord au cours de la prochaine phase de la Conférence de révision. Dans le cas contraire, les efforts tendant à maîtriser le problème des mines seront définitivement galvaudés.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'exhorte tous les représentants à être ici à l'heure prévue pour que les séances puissent commencer sans retard. Je demande également aux délégations de se dispenser des félicitations d'usage. Bien entendu, je les considérerai comme sous-entendues.

*La séance est levée à midi.*